

EN ACTION(S) SUR LES COURS D'EAU

Une réalisation du
Pôle Provincial Gestion Intégrée des Cours d'Eau



Fiche technique 15

LES PLANTES INVASIVES



15.12.22

BERCE DU CAUCASE, RENOUÉES ASIATIQUES, BALSAMINE DE L'HIMALAYA, PLANTES AQUATIQUES INVASIVES,...

On les appelle espèces exotiques envahissantes ou espèces invasives.

Clandestines pour certaines, introduites délibérément pour d'autres, elles ont des mœurs vagabondes et pullulent localement. Elles sont responsables de dégradations importantes de l'environnement et peuvent occasionner de nouvelles nuisances pour la santé publique.

Certaines forment des tapis denses qui étouffent les autres plantes, d'autres libèrent des substances toxiques qui étouffent et éliminent les espèces indigènes, d'autres encore provoquent des douleurs lors de leurs piqûres ou des risques de brûlures importants (Berce du Caucase).



C'est pourquoi leur gestion doit être réalisée de préférence par des équipes professionnelles formées et équipées.

D'une manière générale, il est conseillé aux citoyens de bien prendre connaissance des fiches de gestion s'ils sont confrontés à une espèce invasive, par ex pour les renouées asiatiques qu'il faut éviter de faucher sous peine de favoriser la dissémination.

Des actions de gestion citoyenne existent (notamment des chantiers de gestion de la Balsamine de l'Himalaya) : info auprès des contrats de rivière.





Conseil citoyen en 4 étapes :

- Connaître la liste noire des plantes invasives
- Eviter de les planter
- Privilégier l'utilisation de plantes non invasives
- Ne pas jeter les déchets verts contenant des plantes invasives dans la nature ou dans les rivières... elles peuvent se régénérer et repousser



QUI PEUT VOUS AIDER À VOUS EN PRÉVENIR ?

La rubrique Biodiversité en Wallonie du portail Wallonie.be
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

La Cellule interdépartementale sur les Espèces invasives (CiEi) du Service public de Wallonie.
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-ciei.html?IDC=5725>

La Cellule interdépartementale Espèces invasives (CiEi) est chargée depuis novembre 2009 de coordonner les actions visant à limiter les dommages causés par les espèces invasives en Wallonie.

Ses activités se fondent sur l'engagement du Gouvernement wallon à prévenir l'installation de nouvelles espèces invasives et de lutter contre celles dont la prolifération pose problème (déclaration de politique régionale 2009-2014). Elle est rattachée au Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW-ARNE).

La CiEi cible en particulier les espèces exotiques émergentes capables de causer d'importants préjudices à l'environnement et se fonde sur les prescriptions de la Loi de la Conservation de la Nature. Les espèces émergentes nuisibles à l'économie et à la santé publique sont également prises en considération.

Ses missions :

- Mise en place de mesures préventives & adaptation du cadre réglementaire,
- Développement d'un système d'alerte,
- Coordination des opérations de lutte,
- Amélioration des connaissances,
- Communication vers les gestionnaires et le grand public.

A épingler :

- L'asbl Adalia promeut la gestion différenciée des espaces verts (et conseille aussi les particuliers sur différentes thématiques liées au jardin).
<https://www.adalia.be/plantes-invasives>
- Le projet « Alterias » (alternative aux espèces invasives) a réalisé une brochure bien faite sur les espèces invasives fréquentes au jardin et sur les possibilités de remplacement
- Des alternatives aux invasives ou comment planter autrement au jardin pour qu'il soit un refuge pour la biodiversité

Contact :

Le service Gestion intégrée des cours d'eau fait partie du Service Technique et du Territoire & de la Transition (ST³P) – Boîte postale 50000 – 5000 Namur - tél. 081/77 51 60

https://www.province.namur.be/cours_d_eau • service.technique@province.namur.be

